



# L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 9 novembre 2023, au vu des articles L. 141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.

Binic, le 14 janvier 2026

Nous vous adressons un questionnaire complémentaire concernant plus particulièrement la commune de Plouvara.

1- La source de l'Ic se trouve sur votre territoire, quelle politique de protection de la ressource « eau » envisagez-vous ?

2- Un projet d'installation d'une chaudière CSR (Combustible Solide de Récupération) et d'une immense serre lumineuse de 15 hectares près de l'usine d'équarrissage est envisagé. Quelle est votre position à ce sujet ?

**Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces questions et comptons sur vos réponses.**

Recevez nos respectueuses salutations.

Pour l'association, le Président, Gérard Pernot